

Bulletin d'information BAC n°1





Photo - Parcelles à proximité du captage de Marques

Depuis des décennies, l'eau potable doit faire face aux activités humaines. Imperméabilisation des sols, industries, agriculture... des pressions qui impactent autant sur sa qualité que sur sa quantité.

L'eau potable est une ressource primordiale pour la vie aussi bien actuelle que future.

S'emparer de l'enjeu de la qualité de l'eau à sa source est une question de temps, de coordination territoriale et de coopération multi-acteurs.

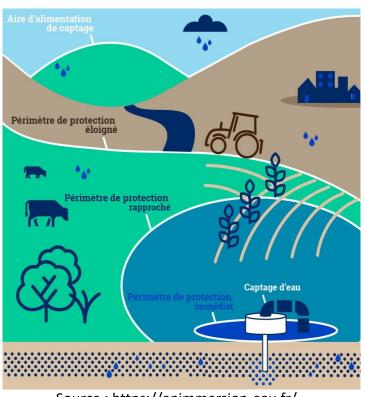
Le syndicat, producteur de cette ressource précieuse, vise à protéger ses captages d'eau potable pour reconquérir sa qualité.

Les mesures de reconquête de la qualité des eaux

<u>Mesure réglementaire</u> La Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

<u>Mesure volontaire</u> La démarche Bassin d'Alimentation de Captage (BAC)

L'utilisation d'un d'eau captage destinée à la consommation humaine par une collectivité publique est soumise à Déclaration d'Utilité Publique pour sa protection avec la mise en place de périmètres de protection autour du captage pour le protéger.



Source: https://enimmersion-eau.fr/

En cas de pollution (majoritairement des nitrates des ou produits phytosanitaires) de l'eau, les démarches préventives restent la solution la plus durable et souvent la moins onéreuse afin de limiter le transfert de polluants vers le captage.

Cette démarche se mène en 3 étapes avec pour finalité la mise en place d'un programme d'actions.

Où en est-on aujourd'hui sur les captages du SIAEPA de la Vallée de l'Eaulne?





Marques-Cuignet

• DUP en cours



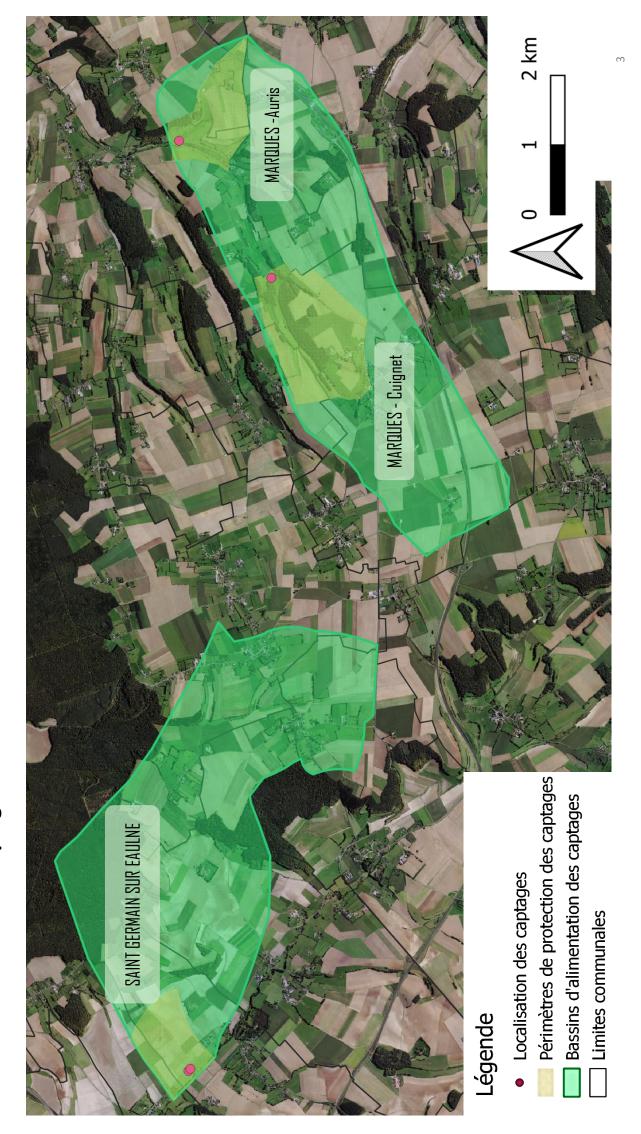
Marques-Auris

- DUP arrêtée
- BAC en cours

Ça veut dire quoi BAC?

L'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement.

Les captages du SIAEPA de la Vallée de l'Eaulne et leurs BAC associés

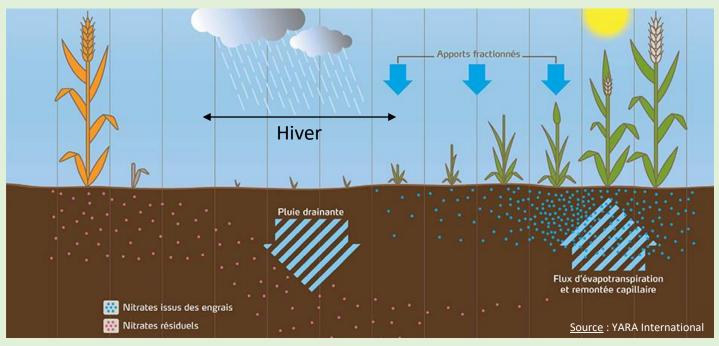


Les problématiques de pollution diffuse

NITRATES

Il s'agit de produits dérivés des apports en azote pour aider au développement des cultures (apports par engrais biologiques de type fumier ou chimiques).

Au printemps et en été, les cultures puisent les nitrates synthétisés par les microorganismes du sol, ce qui limite le risque de fuite d'azote.



En hiver, les sols non végétalisés ne retiennent plus les nitrates du sol. Ils ont tendance à être lessivés, c'est-à-dire à migrer vers la nappe d'eau, notamment en période de fortes pluies. Ils induisent ainsi une contamination des eaux qui migrent vers les captages.

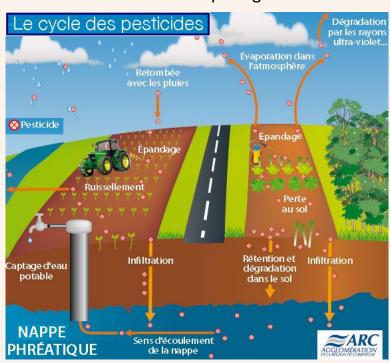
PESTICIDES

Il s'agit de produits utilisés comme aide à l'agriculture (types fongicides, herbicides, insecticides) pour le bon développement des cultures afin de les protéger contre des

organismes considérés comme nuisibles.

Il existe une grande diversité de molécules qui ont toute une interaction différente avec leur environnement.

A la surface du sol, certaines molécules peuvent ruisseler jusqu'aux cours d'eau. Dans le sol, les molécules sont soit dégradées, soit stockées. Certaines d'entre elles s'infiltrent jusque dans la nappe phréatique et migrent à travers l'écoulement de la nappe vers les eaux de captage.



Quelle qualité d'eau aux captages du syndicat ?

Les Nitrates

Les teneurs en nitrates pour l'ensemble des captages ne dépassent pas le seuil limite. Ils varient autour du seuil de vigilance.

Pour le captage de Saint-Germain-sur-Eaulne, une augmentation croissante des teneurs est observée et ce depuis les années 90.

Pour les captages de Marques, les concentrations sont restées inchangées jusqu'en 2010 avant qu'une inflexion brutale à la hausse ne s'opère, ceci est à mettre en lien avec un changement important de l'occupation des sols depuis une dizaine d'année au dépens des surfaces en prairie.

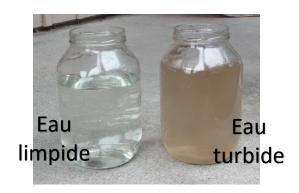
A savoir

La teneur en nitrates dans l'eau s'exprime en milligramme par litre (mg/L) d'eau et est mesurée sur l'eau « brute », issue directement du captage sans traitement préalable.

Seuil limite - La norme réglementaire pour la teneur en nitrates dans l'eau potable est fixée à 50 mg/L. Seuil de vigilance - Le seuil de vigilance pour la teneur en nitrates dans l'eau potable est fixé à 25 mg/L.

La Turbidité

La turbidité est la mesure de l'aspect plus ou moins trouble de l'eau. Elle est causée par la présence de matières en suspension (de différents diamètres) dans l'eau.



Le captage des Auris à Marques est touchée par cette problématique depuis plusieurs années et fait l'objet d'un traitement de ses eaux brutes pour distribuer une eau limpide à ses usagers.



Photo avril 2021 - Construction de l'usine de traitement à Marques – Les Auris

Les Pesticides

La tendance des produits de protection des plantes pour l'ensemble des captages est en augmentation. Le dépassement du seuil limite par plusieurs molécules est très fréquent sur les captages de Marques Les Auris et de Saint-Germain-sur-Eaulne.

Ainsi, le SIAEPA de la Vallée de l'Eaulne a été appelé par les services de l'Etat à mettre en place des usines de traitements de l'eau potable vis-à-vis des pesticides afin de distribuer une eau de qualité pour l'ensemble de ses usagers sur ces 2 captages.

<u>A savoir</u>

La teneur en pesticides dans l'eau s'exprime en microgramme par litre (µg/L) d'eau et est mesurée sur l'eau « brute », issue directement du captage sans traitement préalable.

Seuil limite - La norme réglementaire pour la teneur en pesticides dans l'eau potable est fixée à 0,5 μ g/L. pour la totalité des molécules et à 0,1 μ g/L. pour une molécule.

Seuil de vigilance - Le seuil de vigilance pour la teneur en pesticides dans l'eau potable est fixé à 0,25 $\mu g/L$. pour la totalité des molécules et à 0,05 $\mu g/L$. pour une molécule.



Photo juillet 2021 - Construction de l'usine de traitement à Saint-Germain-sur-Eaulne

Quelles molécules de pesticide détectées ?

	Interdites	Autorisées
Marques-Auris	Atrazine et ses dérivés	Chlortoluron et Flufenacet Et dérivés du Flufenacet, Métazachlore et du Dimétachlore
Marques-Cuignet		/
Saint-Germain-sur- Eaulne		Dérivés du Métazachlore et du Dimétachlore

Une animation agricole pour impulser une véritable dynamique

L'animation de la démarche BAC est une mesure essentielle et déterminante pour assurer Agence de Conseillers

> **Services** de l'état

le succès de la démarche BAC.

Une mise en réseau

- → L'objectif est de travailler avec les acteurs locaux (agriculteurs, professionnelles organisations agricoles, associations et réseaux...)
 - Pour s'accorder sur des objectifs partagés
 - En organisant des réunions régulières de mise au point avec les partenaires pour vérifier le bon avancement des opérations





Une co-construction des actions

- → L'objectif est d'accompagner les agriculteurs sur la base du volontariat et de rassembler les meilleures conditions (appui technique, recherche de financements,...)
- En établissant un état des lieux des territoires BAC (via des diagnostics agricoles)
- Pour faciliter l'émergence du plan d'actions
- Qu'il faut rédiger, suivre et évaluer



Un suivi du volet agricole des études BAC



L'objectif est de favoriser pérennisation de la démarche dans le temps par:

Organismes

agricoles

Collectivités

(aménagement du erritoire, sensibilisation)

Industries/

entreprises

l'Eau (AESN)

Syndicat d'eau

Syndicat de

assin versant

agricoles

Agriculteurs

Filières

Citoyens

- L'appui dans la réalisation du diagnostic
- La mise en place de formations, d'interventions, de visites terrain, d'expérimentations...
- La formulation de propositions de réorientation des actions et l'entretien de la dynamique de concertation

De l'animation sur le syndicat

Un poste d'animation agricole a été créé depuis le 3 août 2020 dans le but de créer une dynamique autour des captages d'eau en vue d'une amélioration de la qualité de l'eau.

L'animatrice agricole est missionnée pour réaliser les actions d'animation agricole sur les territoires BAC du syndicat.

L'arrivée de cette animatrice agricole permettra d'établir le lien avec le milieu agricole.

Elle sera la référente sur les sujets agricoles en lien avec la protection de la ressource en eau.

Pour plus d'information sur les missions et la démarche BAC, les coordonnées de la cellule animation sont les suivantes :

Julia Chiaverini

Tel: 07.64.47.03.90

Mail: julia.chiaverini@o2bray.fr

